



Réf. Farde e-Assemblées : 2433880

N° OJ : 98

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise.- Espaces Publics Numériques.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques;

Considérant que la convention relative au soutien en équipement numérique des Espaces Publics Numériques (EPN) labellisés par la Région de Bruxelles-Capitale 2021-2022 entre le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles annexée à la présente décision s'inscrit dans le cadre du Plan d'Appropriation Numérique 2021-2024, approuvé par le Gouvernement bruxellois en date du 11 février 2021;

Considérant qu'elle a pour objet de fixer les modalités, d'une part, de mise à disposition et, d'autre part, de cession d'équipement numérique aux EPN labellisés de la Région Bruxelles-Capitale au bénéfice des publics concernés par la fracture numérique et visiteurs de ces EPN;

Considérant la volonté des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles de lutter contre la fracture numérique et l'analphabétisation numérique;

Considérant que la convention entre en vigueur à la date de sa signature et est conclue pour une durée de quatre ans à partir de la mise à disposition du matériel à la Ville;

Considérant les modalités reprises dans la convention ci-jointe;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction Publique,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : approuver la convention relative au soutien en équipement numérique des Espaces Publics Numériques labellisés par la Région de Bruxelles-Capitale 2021-2022 entre le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles annexée à la présente décision.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexes FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)